

Bref

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Une certification à l'image de la diversité des branches professionnelles

Depuis le début des années 90, de nombreuses branches professionnelles ont créé des certificats de qualification professionnelle (CQP) qui, initialement destinés aux bénéficiaires d'un contrat de qualification, sont maintenant pour certains accessibles aux salariés en activité ou aux demandeurs d'emploi. Créés mais également mis en œuvre par les branches, les CQP peuvent apparaître comme un mode de certification concurrent aux diplômes délivrés par l'État. S'ils n'ont pas les mêmes finalités, CQP et diplômes n'en sont pas pour autant des modes de certification radicalement différents ; ils peuvent même parfois reposer sur des référentiels construits de façon identique. Il est d'ailleurs bien difficile de les opposer tant les CQP s'avèrent divers : fortement articulés autour d'une seule technique et du produit dans la plasturgie, ils sont au contraire, dans la métallurgie, conçus pour répondre à des situations de travail spécifiques à une entreprise. Au-delà d'un objectif commun, former et évaluer des « producteurs », les CQP reflètent avant tout les différents contextes et la diversité des approches de la qualification des branches qui les conçoivent et les mettent en œuvre.

En février 1988, un décret a officialisé la possibilité pour les branches d'établir des listes de qualifications « jugées comme prioritaires pour des contrats de qualification ». À l'origine, la majorité des branches n'a pas saisi cette nouvelle opportunité. En revanche quelques-unes d'entre elles sont allées au-delà de la possibilité qui leur était offerte et se sont engagées dans la construction d'un processus complet de certification sous l'autorité des commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE). Le terme de certificat de qualification professionnelle (CQP) s'est alors imposé pour désigner l'ensemble des certificats délivrés de manière paritaire par les branches. Initialement destiné aux bénéficiaires de contrats de qualification, ce mode de certification a été étendu dans certaines branches à l'ensemble des salariés.

Depuis le début des années 90, ces initiatives se sont étendues. En 1995, 215 CQP avaient été créés et 3 231 certificats avaient été délivrés. En 1997, trente-six branches s'étaient engagées ou avaient admis le principe de CQP.

Les CQP viennent ainsi rompre le monopole que détenait l'État sur les certifications nationales après un parcours de formation. Ils constituent un nouveau système de certification qui peut être perçu comme concurrentiel aux titres et diplômes étatiques. Mais si la lecture des référentiels d'activité et d'évaluation fait apparaître plus de différences que

de similitudes entre les diplômes et les CQP, ces différences ne peuvent être systématiquement interprétées en termes de concurrence. En effet, force est de constater à la lumière de trois exemples, la métallurgie, la plasturgie et l'industrie agro-alimentaire (cf. encadré page 4), que les branches ont des approches différenciées de la qualification qui se reflètent dans la mise en forme et les modalités d'évaluation des CQP.

DES APPROCHES DE LA QUALIFICATION DIVERSIFIÉES

Les branches ont construit les CQP pour répondre à leurs besoins spécifiques, sur la base de méthodologies propres à chacune d'elles. L'approche de la qualification visée par le CQP est donc diversifiée et fortement marquée par les objectifs poursuivis.

Dans la plasturgie, plus de cinquante CQP ont été construits pour les qualifications d'ouvrier qualifié, de technicien et d'agent de maîtrise. Ils sont exclusivement destinés aux salariés en activité dans la branche et visent à leur apporter, dans le cadre de la formation continue, des connaissances relatives aux produits et aux matériaux. L'identification de la qualification relative aux CQP s'appuie sur un croisement entre les premiers niveaux de la classification et l'ensemble des techniques utilisées par les

Bref

entreprises de cette branche (extrusion, soufflage...). Les référentiels de CQP développent les différents critères descriptifs de la qualification par niveaux tels qu'ils ont été établis et négociés dans la convention collective nationale (degré d'autonomie, responsabilité, niveau et contenu de formation...). Ce mode de construction a abouti à l'élaboration d'un catalogue complet des qualifications présentes dans les entreprises de la branche. Les référentiels des CQP de la plasturgie se démarquent des diplômes de l'Éducation nationale sur deux aspects. D'une part, ils sont fortement articulés à une seule technique et accordent une place prépondérante au produit plastique. D'autre part, ils ne visent pas la polyvalence fonctionnelle. La maintenance n'est par exemple pas intégrée à une qualification ouvrière de premier niveau.

Dans l'agro-alimentaire, les dix-sept CQP créés entre 1993 et 1996 sont destinés aux jeunes en contrat de qualification, aux salariés et demandeurs d'emploi. Ils correspondent à des emplois considérés comme « sensibles » par les contrats d'études prospectives réalisés par la branche au début des années 1990. Ce qualificatif désigne des emplois pour lesquels il n'était pas reconnu de qualification (ouvrier non qualifié de l'industrie de l'abattage de volaille, par exemple). Il renvoie également à des emplois pour lesquels il convenait de développer les dimensions de qualité, de sécurité et d'hygiène... autant de préoccupations suscitées par un renforcement des exigences de la grande distribution. La création des CQP avait également pour objectif d'accentuer la spécificité sectorielle de certains emplois qui n'est pas suffisamment prise en compte dans les réfé-

rentiels de diplômes nationaux existants. En cela l'approche de l'activité dans les référentiels des CQP se démarque de celle des diplômes qui est généralement transversale à plusieurs secteurs de la branche.

Dans la métallurgie, le nombre de certificats de qualification paritaire (CQPM) créés est beaucoup plus important : cent cinquante existent actuellement pour des qualifications d'ouvrier qualifié, de technicien et d'agent de maîtrise. Conçue pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises, la construction favorise une diversité d'approche de la qualification. Les contenus d'emploi visés par les CQPM sont donc hétérogènes. Pour la conduite d'installations automatisées, par exemple, les entreprises ont actuellement identifié sept emplois ouvriers – correspondant à autant de CQPM – sur la base de situations de travail différentes. Dans ce cas précis, la quasi-totalité des référentiels des CQPM se démarquent des diplômes par l'importance qu'ils accordent aux équipements et aux produits. Le plus souvent, ils sont ancrés dans des réalités de production précises. Comme dans la plasturgie, ils ne visent pas la recherche d'une polyvalence fonctionnelle. Ainsi, dans la conduite d'installations automatisées, la gestion des flux est à peine évoquée et la maintenance ne constitue pas toujours une composante de l'activité.

UNE PRÉOCCUPATION COMMUNE AUX CQP : FORMER ET ÉVALUER DES « PRODUCTEURS »

Différents dans leur approche de la qualification, les CQP ont toutefois en commun d'évacuer lors de la formation et de l'évaluation les savoirs généraux (français, histoire, géo-

	Nombre en avril 1996	Public visé	Nombre de certificats délivrés	Principaux acteurs impliqués dans la construction	Finalités	Approche de la qualification
PLASTURGIE	45	• Salariés exclusivement	60 en 1996	• OPCA	Apporter des connaissances sur le produit à des salariés en activité	Croisement entre les techniques et la grille de classification de la convention collective nationale
AGRO-ALIMENTAIRE	17	• Salariés • Jeunes sous contrat de qualification	700 en 1995	• OPCA • Organismes de formation • Entreprises	Qualifier des personnes dans des situations de travail spécifiques	Référents-cadres : emplois sensibles issus du CEP* par spécialités sectorielles Cahier des charges en entreprise
MÉTALLURGIE	148	• Jeunes sous contrat de qualification • Extension progressive aux salariés	1 342 en 1995	• Entreprises • Chambres syndicales territoriales	Evaluer des savoir-faire professionnels et techniques en situation de travail	Tous types d'emploi qui correspond à un besoin d'entreprise

Source : Céreq.

* Contrat d'études prospectives.

graphie, mathématiques...) pour privilégier les savoirs directement utiles à la production. Cet aspect renforce leur différence avec les diplômes. L'objectif des CQP est bien de former et d'évaluer des « producteurs ».

Pour cela, les référentiels d'évaluation privilégient les épreuves « professionnelles et pratiques ». Ainsi, dans la métallurgie, pour les CQPM de Conduite d'installations automatisées, ces épreuves sont affectées d'un coefficient deux fois supérieur à celui des épreuves techniques. Cette pondération est proche de celle pratiquée pour les certificats d'aptitude professionnelle (CAP), mais se distingue nettement des brevets d'études professionnelles (BEP) et, plus encore, des baccalauréats professionnels. Les CQPM s'apparentent bien souvent à un essai professionnel et la distinction entre épreuves « professionnelles » et « techniques » peut être artificielle. Cette prévalence accordée à la dimension professionnelle a été délibérément voulue par les instances de la branche. En mettant au centre de l'évaluation les savoirs professionnels et pratiques, elles souhaitent se démarquer des évolutions de l'enseignement technique initial depuis plus de dix ans.

L'agro-alimentaire se situe dans la même logique. Dans cette branche l'évaluation s'effectue selon deux modalités à dominance pratique : une épreuve finale et un contrôle en continu comptant pour deux tiers de la note totale. Ce dernier est effectué par des tuteurs qui assurent la formation en entreprise et participent également à l'épreuve finale d'évaluation. Au final, l'entreprise intervient pour près de 90 % dans la notation totale. Étroitement ajustés à des emplois précis, les CQP de cette branche ont essentiellement pour objectif de vérifier que les candidats (pour l'instant des jeunes sans formation) sont bien en mesure d'occuper le poste qu'ils visent. La dimension professionnelle et pratique avec mise en situation est donc favorisée aussi bien en formation que lors des épreuves.

Former et évaluer des « producteurs » n'a pas le même sens dans la plasturgie. Dans cette branche, les CQP sont exclusivement destinés aux salariés déjà en activité. Ils ont pour objectif de leur apporter des connaissances relatives aux produits afin de renforcer la culture et l'identité de branche des ouvriers. Le plus souvent, ces derniers se sont formés sur le tas aux métiers de la plasturgie. La formation, relativement brève (de l'ordre de dix à quinze jours pour les CQP d'ouvrier), est essentiellement centrée sur l'acquisition de connaissances relatives aux matières plastiques. Les épreuves visent moins à vérifier la capacité opérationnelle des candidats, dans la mesure où elles sont déjà mises en œuvre dans l'activité quotidienne. Par contre, elles privilégient l'écrit sous forme de tests portant sur les aspects techniques et sur le produit. De ce point de vue, les CQP de la plasturgie se démarquent des CQP mis en place dans l'agro-alimentaire et la métallurgie pour s'apparenter à des « diplômes de branche » à l'intention des salariés. Pour preuve, l'obtention du certificat ne permet pas une reconnaissance automatique et immédiate de la qualification par les entreprises. Celle-ci intervient au terme d'une période probatoire. La valeur du certificat remis à la fin de la formation est donc celle d'un certificat de connaissances.

UNE MISE EN FORME DES ACTIVITÉS PARFOIS ANALOGUE À CELLE DES DIPLÔMES

Bien que n'ayant pas les mêmes perspectives, diplômes et CQP peuvent néanmoins partager des similitudes. Ainsi en est-il de la mise en forme de leurs référentiels qui peut s'avérer proche, voire identique.

C'est le cas de la plasturgie. L'approche de la qualification est certes différente mais elle laisse assez vite la place à une mise en forme et une écriture similaires de l'activité : elle est déclinée en « savoir », « savoir-faire » et « savoir-être » dans les référentiels des CQP, et en « savoir-faire » et « savoirs associés » pour les diplômes. Les catégories de description sont donc analogues et ont, en outre, des contenus proches.

On retrouve cette même similitude dans l'écriture des référentiels des CQP de l'agro-alimentaire. La mise en forme de l'activité relative à des emplois spécifiques est très proche de celle des référentiels des diplômes du ministère de l'Agriculture. Le référentiel d'activité est décliné en compétences elles-mêmes organisées en trois savoirs principaux : « maîtrise professionnelle », « connaissances » et « attitudes ». De plus, il décrit l'activité à partir des mêmes catégories générales (conduite, contrôle, participation aux flux d'information... pour le CQP Conducteur de machine, par exemple). Ce n'est que lors de la mise en œuvre des CQP, à travers un cahier des charges validé par la CPNE, que l'activité est articulée aux conditions de production de l'entreprise.

La métallurgie a quant à elle adopté une autre mise en forme. Les référentiels des CQPM sont succincts : ils ne contiennent qu'un descriptif de la qualification visée et des modalités d'épreuves. Ils ne reprennent pas la mise en forme habituelle qui articule successivement une codification du travail à des compétences puis à des connaissances à évaluer. On ne retrouve donc pas dans ces référentiels les modes de catégorisation en termes de « savoir », « savoir-faire » et « savoir-être » présents à la fois dans les CQP de la plasturgie, dans les référentiels de l'agro-alimentaire et, bien évidemment, dans les diplômes.

DES CONSTRUCTIONS DE CQP MARQUÉES PAR LES ACTEURS QUI LES CONÇOIVENT

Les objectifs propres à chaque branche expliquent certes pour une large part les différentes approches de la qualification et les différentes constructions des CQP. Mais les similitudes et les différences d'écriture des CQP, entre les branches d'une part, et avec les diplômes d'autre part, trouvent aussi leurs origines dans les catégories d'acteurs impliqués.

Dans la plasturgie le dispositif est fortement centralisé. L'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) et, dans une moindre mesure, les associations de formation liées à la branche ont un rôle prépondérant dans la construction mais également dans la mise en œuvre des CQP. Des représentants d'entreprises participent certes à l'écriture des référentiels, mais c'est surtout au moment de la reconnais-

sance du certificat que l'entreprise occupe une place centrale. De fait, les référentiels des CQP de cette branche sont construits selon des modalités propres au monde de la formation.

Dans l'agro-alimentaire, la construction des CQP est également centralisée. Les mêmes acteurs, OPCA et associations de formation, y ont un rôle essentiel. Les similitudes dans la codification et la mise en forme avec la plasturgie et avec les diplômes ne sont dès lors pas surprenantes. Toutefois, contrairement à la plasturgie, la mise en œuvre du CQP est décentralisée. Les entreprises adaptent en effet les référentiels nationaux en fonction de leurs propres besoins.

Par contre, dans la métallurgie, ce ne sont pas les mêmes acteurs qui interviennent. La construction des référentiels repose sur l'initiative conjointe des entreprises et des chambres syndicales territoriales. Cette procédure décentralisée explique le grand nombre de création de CQPM. De plus, au sein des entreprises, les agents des services opérationnels sont impliqués dans cette construction et marquent par leur présence l'écriture des référentiels des CQPM :

activité contextualisée, dimensions techniques et professionnelles accentuées... Le rôle secondaire et non officiel des associations de formation liées à la branche explique l'absence d'une mise en forme qui souscrive au « modèle » du référentiel d'activité tel que les milieux liés à la formation et à l'éducation le conçoivent.

La comparaison des référentiels des CQP de la métallurgie, la plasturgie et l'industrie agro-alimentaire souligne le rôle pertinent de la branche comme cadre d'analyse en matière de formation. Les référentiels d'activités sont en fait étroitement liés aux contextes de branches, aux acteurs impliqués et aux finalités politiques poursuivies. Toutefois l'utilisation que font les entreprises de ces certifications, dans leurs politiques de gestion du personnel et de recrutement, reste encore largement indéterminée. En effet, la mise en œuvre des CQP garde encore bien souvent un caractère expérimental. Ce qui laisse en suspens la question des formes effectives de concurrence ou de complémentarité avec les diplômes nationaux.

Anne-Marie Charraud, Elsa Personnaz et Patrick Veneau

LES CQP FACE AUX DIPLÔMES : ÉTUDE COMPARATIVE

Les certificats de qualification professionnelle (CQP), nouveaux certificats créés par les branches tendent-ils ou non à se différencier des diplômes nationaux ? Si oui, de quelle manière ? Telles étaient les questions à la base d'une étude comparative, réalisée par le Céreq en 1996 à la demande de la Direction des lycées et collèges du ministère de l'Éducation nationale, sur les référentiels des CQP élaborés par trois branches : l'agro-alimentaire, la métallurgie et la plasturgie.

Cette étude a été réalisée sur la base d'entretiens menés auprès de responsables qui ont participé à la construction des CQP étudiés ou qui sont actuellement chargés de les mettre en œuvre. Elle intègre également les accords de branche et des documents internes à ces mêmes branches. Par ailleurs, elle s'appuie sur une analyse des référentiels, validés par les commissions paritaires nationales de l'emploi,

des CQP mis en place dans chacune des branches étudiées ; référentiels composés d'une partie relative à la description de l'activité et de l'emploi visé, et d'une partie relative aux modalités d'évaluation et de délivrance du certificat. Cette analyse a été étendue aux référentiels de diplômes proches des certifications considérées.

Cette étude a donné lieu à un document :

- *Les certificats de qualification professionnelle (CQP). Construction des référentiels et mise en œuvre dans la métallurgie, l'agro-alimentaire et la plasturgie*, A.-M. Charraud, E. Personnaz et P. Veneau.

Il a été publié d'une part par la Direction des lycées et collèges (collection CPC document, n° 8, 1996) et, d'autre part, par le Céreq : document n° 132, série « Synthèse », mars 1998.